

DEPARTEMENT DU RHONE

Châtillon d'Azergues



PLAN LOCAL D'URBANISME

DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT

PLAN DE DETAIL 4-2 : PROTECTION DES REZ-DE-CHAUSSEE COMMERCIAUX
--

Révision prescrite le :	7 Novembre 2011
Arrêtée le :	23 Juillet 2013
Approuvée le :	19 Mars 2014
Exécutoire à compter du:	

Afin d'assurer le maintien d'une dynamique économique en centre bourg et préserver son attractivité, la destination des rez-de-chaussée commerciaux, et plus largement ceux dédiés à l'activité économique est réglementée, sur les alignements donnant sur la Place du 11 Novembre et la route de la Vallée.

Ainsi, les changements de destination des rez-de-chaussée dédiés à l'ensemble des activités économiques (commerces, artisanats, bureaux...) sont interdits en habitation et garage.

Localisations

